

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 29.09.2022

Numéro de version 24

Révision: 29.09.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
  - **Nom du produit Jowapur 150.51**
  - **UFI:** DGC4-U0XG-1000-N6W1
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - **Utilisation/application de la substance / de la préparation**
    - Colle dispersion
    - Colle
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
  - **Producteur/fournisseur :**
    - Jowat SE
    - Ernst-Hilker-Str. 10 - 14; D - 32758 Detmold
    - Tel. +49 (0)5231 749 0
    - e-mail: info@jowat.de
    - www.jowat.de
  - **Service établissant la fiche technique:**
    - Management environnemental
    - Tel. +49 5231 749 -218 / -211 / -270
    - e-mail: umweltmanagement@jowat.de
  - **Service chargé des renseignements:**
    - Jowat France sarl
    - 95 rue Pouilly
    - Immeuble le Saint Amour
    - F - 71000 Mâcon Loché
    - Tel.: +33 3 85 20 92 92
    - E-Mail: info@jowat.fr
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
  - 
  - InfraServ Hoechst - Gefahrenabwehrmeldezentrale
  - D - 65926 Frankfurt
  - Fon: +49 (0)69-305-6418

### \* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
  - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
  - **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
  - **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
  - Diisocyanate de 2,4-dioxo-1,3-diazétidine-1,3-bis(méthyl-m-phénylène)
  - mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one
- **Mentions de danger**
  - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 29.09.2022

Numéro de version 24

Révision: 29.09.2022

#### Nom du produit Jowapur 150.51

(suite de la page 1)

- **Conseils de prudence**

- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280 Porter des gants de protection.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu / récipient dans une élimination des déchets approuvée ou dans un recyclage conformément à la réglementation nationale.

- **Indications complémentaires:**

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description :**

émulsion de polymères à base d'eau  
Résine de polyuréthane

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 26747-90-0 EINECS: 247-953-0 numéro d'enregistrement: 01-2120138996-40	Diisocyanate de 2,4-dioxo-1,3-diazétidine-1,3-bis(méthyl-m-phénylène) Skin Sens. 1A, H317; STOT SE 3, H335	1-<2,5%
CAS: 68439-49-6 NLP: 500-212-8	Alcohols, C16-18, ethoxylated (1 - 2,5 moles ethoxylated) Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302	≥0,25-<0,5%
CAS: 55965-84-9 Numéro CE: 611-341-5	mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Skin Sens. 1A, H317 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr.1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	≥0,00025-<0,0015%

- **SVHC** Non applicable.

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- **après inhalation :**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale de sécurité.

- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- **après contact avec les yeux :** Laver avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

- **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Manifestations allergiques

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 29.09.2022

Numéro de version 24

Révision: 29.09.2022

Nom du produit Jowapur 150.51

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
  - **Moyens d'extinction:**  
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les feux importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.  
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure
- **5.3 Conseils aux pompiers**
  - **Équipement spécial de sécurité :** Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un vêtement personnel de protection
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13  
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Conserver au frais et au sec en contenants bien fermés  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter le dégagement d'aérosols.
  - **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
  - **Stockage :**
    - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
    - **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
    - **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
Protéger contre le gel.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés
    - **Classe de stockage :** 12
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
  - **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**  
Sans autre indication, voir point 7.
  - **Composants représentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
    - **Indications complémentaires :**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 29.09.2022

Numéro de version 24

Révision: 29.09.2022

Nom du produit Jowapur 150.51

(suite de la page 3)

### · 8.2 Contrôles de l'exposition

#### · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

#### · Equipement de protection individuel :

##### · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humides.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Au travail, ne pas manger ni boire

##### · Protection respiratoire :

A titre provisoire, filtre :

Uniquement pour le travail au pistolet sans aspiration suffisante (EN 149).

Filtre A/P2

Filtre P2.

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

##### · Protection des mains : Gants étanches (EN 374).

· **Matériau des gants** Gants en matière plastique· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Gants en matière plastique

· **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Gants en matière plastique

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Gants en cuir

Gants en tissu épais

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

## \* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### · Indications générales.

##### · Aspect:

· **Forme :** liquide· **Couleur :** blanc· **Odeur :** caractéristique· **Seuil olfactif:** Non déterminé.· **valeur du pH à 20 °C:** 8

#### · Modification d'état

· **Point de fusion :** non déterminé· **Point d'ébullition :** 100 °C· **Point d'éclair :** non applicable· **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non applicable.· **Température d'inflammation :** >550 °C· **Température de décomposition :** Non déterminé.· **Auto-inflammabilité :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

#### · Limites d'explosivité :

· **inférieure :** Non déterminé.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 29.09.2022

Numéro de version 24

Révision: 29.09.2022

Nom du produit Jowapur 150.51

(suite de la page 4)

· supérieure :	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité à 20 °C:	1,05 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité :	
· dynamique à 20 °C:	3.000 mPas
· cinématique :	Non déterminé.
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	0,8 %
· Teneur en substances solides :	40,0 %
· 9.2 Autres informations	
· COV - Composé organique volatil	
· UNION EUROPÉENNE	0,83 %
· Suisse	0,69 %
· États-Unis d'Amérique	1,7 g/l / 0,01 lb/gal

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
  - Décomposition thermique / conditions à éviter :  
Pas de décomposition en cas de mise en oeuvre correcte.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### · Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

#### 26747-90-0 Diisocyanate de 2,4-dioxo-1,3-diazétidine-1,3-bis(méthyl-m-phénylène)

Oral LD50 oral 2.500 mg/kg (rat)

Dermique LD50 dermal 5.500 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50 / 4 h 236,5 mg/l (rat)

#### 68439-49-6 Alcohols, C16-18, ethoxylated (1 - 2,5 moles ethoxylated)

Oral LD50 oral 1.500 mg/kg (rat)

#### 55965-84-9 mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one

Oral LD50 oral 67 mg/kg (rat)

##### · Effet primaire d'irritation :

###### · de la peau :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### · Sensibilisation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 29.09.2022

Numéro de version 24

Révision: 29.09.2022

Nom du produit Jowapur 150.51

(suite de la page 5)

- **Indications toxicologiques complémentaires :**
  - **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
    - **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
    - **Cancérogénicité**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
    - **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

##### · Toxicité aquatique :

#### 26747-90-0 Diisocyanate de 2,4-dioxo-1,3-diazétidine-1,3-bis(méthyl-m-phénylène)

LC50 / 96 h	100 mg/l (leuciscus idus)
EC50 / 48 h	100 mg/l (daphnia magna)
EC50 / 3 h	100 mg/l (boue activée)
EC50 / 72 h	100 mg/l (desmodesmus subspicatus)

#### 68439-49-6 Alcohols, C16-18, ethoxylated (1 - 2,5 moles ethoxylated)

LC50 / 96 h	50 mg/l (leuciscus idus)
EC50 / 48 h	150 mg/l (daphnia magna)

#### 55965-84-9 mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one

LC50 / 96 h	0,32 mg/l (lepomis macrochirus)
	0,22 mg/l (oncorhynchus mykiss)
EC50 / 48 h	0,12 mg/l (daphnia magna)
EC50 / 3 h	7,92 mg/l (boue activée)
EC50	0,043 mg/l (n.a.)
EC50 / 72 h	0,048 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata) (SPO12089)
NOEC	0,035 mg/l (daphnia magna)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### · Effets écotoxiques :

##### · Comportement dans des installations d'épuration :

#### 68439-49-6 Alcohols, C16-18, ethoxylated (1 - 2,5 moles ethoxylated)

EC10 / 3 h	1.500 mg/l (boue activée)
------------	---------------------------

#### 55965-84-9 mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one

EC20 / 0,5 h	0,97 mg/l (boue activée)
--------------	--------------------------

##### · Autres indications écologiques :

##### · Valeur CSB :

#### 68439-49-6 Alcohols, C16-18, ethoxylated (1 - 2,5 moles ethoxylated)

CSB	1.980 mg/g (n.a.)
-----	-------------------

##### · Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 29.09.2022

Numéro de version 24

Révision: 29.09.2022

Nom du produit Jowapur 150.51

(suite de la page 6)

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
  - **PBT:** Non applicable.
  - **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
  - **Recommandation :**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

#### · Catalogue européen des déchets

08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
15 01 02	emballages en matières plastiques

#### · Colle, sec, masse solide

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Code déchet 20 01 28: peinture, encres, colles et résines autres que celles visées à la rubrique 20 01 27.

#### · Emballages non nettoyés :

##### · Recommandation :

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Les conteneurs et emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être recyclés.

Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être traités comme des déchets ménagers.

- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· <b>14.1 Numéro ONU</b>	
· <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
· <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
· <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	
· <b>Classe</b>	néant
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>	Non applicable.
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.
· <b>Indications complémentaires de transport :</b>	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus.
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	néant

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 29.09.2022

Numéro de version 24

Révision: 29.09.2022

Nom du produit Jowapur 150.51

(suite de la page 7)

#### \* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

##### · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

###### · Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

###### · RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est compris.

###### · LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants n'est compris.

###### · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

Conditions de limitation: 3

###### · Règlement (CE) N° 649/2012 (PIC)

Aucun des composants n'est compris.

###### · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

###### · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

###### · Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

###### · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

###### · Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les précautions standards de l'industrie concernant protection de la santé et de la sécurité pendant l'utilisation sont à observer. Il faut examiner les recommandations sous l'aspect de l'utilisation du produit; elles sont à suivre en cas de nécessité.

##### · Phrases importantes

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

(suite page 9)



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 29.09.2022

Numéro de version 24

Révision: 29.09.2022

### Nom du produit Jowapur 150.51

(suite de la page 8)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**